



Mon sous-locataire me menace de poursuites

Par **lianed123**, le **06/07/2011** à **19:25**

Bonjour,

J'ai sous-loué ma chambre et ai commis une erreur en faisant un contrat à mon sous-locataire alors que je n'avais que l'accord verbal de mon propriétaire.

Le locataire loge depuis début juin 2011 dans ma chambre et m'avait versé un mois et demi de loyer car au départ la location était prévue jusqu'à fin août 2011.

Le propriétaire a été informé de ce contrat et refuse d'autoriser la sous-location.

Le locataire me menace de porter plainte à la gendarmerie pour location illégale et me demande de le rembourser au moins des 15 jours du mois de juillet (alors qu'à ce jour il loge encore dans la chambre) et de lui rembourser également le mois de juin.

A t'il le droit de me poursuivre et de porter plainte ? que dois-je faire ?.

Je vous remercie de votre aide.

Lianed

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **19:28**

Ce n'est pas un délit

Par **lianed123**, le **06/07/2011** à **19:32**

bonsoir mimi,

SVP aidez-moi, que puis-je faire et que répondre à cet étudiant chinois qui me menace maintenant (avec un délai au 07/07 sinon il dépose plainte) ?

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **20:44**

Je vous l'ai dit, ce n'est pas un délit, il n'a aucun préjudice civil non plus.

Vous avez loué une chambre dans votre logement ?

Par **lianed123**, le **06/07/2011** à **20:51**

non, c'est une chambre de bonne meublée séparée sur le même palier que mon propriétaire et mon contrat de location est pour un meublé.

Que puis-je répondre au chantage du sous-locataire qui me menace via la direction juridique de la société où il fait son stage (à savoir via Renault à Guyancourt) ?.

Merci merci de me répondre, bonne soirée à vous,
Lianed